

VIE PROFESSIONNELLE

Polybat

ASSUREZ

VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

AVEC GENERALI !

**2 MOIS  
GRATUITS\***

pour la souscription  
d'un nouveau contrat multirisque  
des professionnels du bâtiment.

\* Voir conditions en agence.

**50 %  
DE RÉDUCTION**  
sur l'assurance du véhicule  
personnel ou professionnel  
du chef d'entreprise\*

\*Offres exceptionnelles soumises à conditions.

- Vous bénéficiez de 2 mois de cotisation gratuite pour toute nouvelle souscription du contrat Polybat (multirisque des entreprises du bâtiment).
- Vous bénéficiez d'une réduction de 50 % sur la cotisation d'assurance du véhicule personnel ou professionnel du chef d'entreprise à la souscription du contrat L'Auto Generali.

Ces offres sont valables la 1<sup>re</sup> année du contrat si vous le souscrivez avant le 31 janvier 2021.



Generali est à vos côtés pour soutenir votre activité professionnelle suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19. Engagés et à l'écoute, nous vous proposons des dispositifs d'accompagnement dédiés valables jusqu'au 31 janvier 2021.

## NOS OFFRES PROMOTIONNELLES



**2 MOIS GRATUITS**  
pour la souscription

d'un nouveau contrat multirisque professionnel Polybat avant le 31 janvier 2021, sous conditions\*.



**50 % DE RÉDUCTION**  
sur la cotisation d'assurance

du véhicule personnel ou professionnel du chef d'entreprise à la souscription du contrat L'Auto Genera avant le 31 janvier 2021\*.

## LES ATOUTS DU CONTRAT

- **Responsabilité civile décennale,**  
pour couvrir les dommages matériels et/ou immatériels qui pourraient survenir dans les 10 ans après la fin des travaux que vous avez effectués, dès lors que votre responsabilité est engagée.
- **Responsabilité civile générale,**  
pour vous protéger face aux risques d'accidents et de dommages à autrui pendant les travaux.
- **Assurance multirisque,**  
pour couvrir les dommages consécutifs à des travaux en cours de chantier.
- **Défense pénale et recours avec une garantie protection juridique optionnelle,**  
pour assurer votre défense devant toute juridiction répressive, civile, commission administrative ou instance disciplinaire si vous êtes mis en cause, dans le cadre de votre activité professionnelle garantie.

\* Voir conditions en agence. Ces offres sont valables la première année du contrat si vous le souscrivez avant le 31 janvier 2021.

Document non-contractuel à caractère publicitaire. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garanties, reportez-vous aux conditions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros  
Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663  
RCS Paris. Siège social : 2 rue Pillet-Will 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

